

Image not found or type unknown



## Rétractation suite à signature d'un devis il y a 1an 1/2

Par **cac85**, le **09/02/2010** à **21:38**

Bonjour,

J'ai signé le 08/07/08 un devis pour la fourniture et pose de gouttières en demandant une exécution des travaux fin octobre 2008. Seulement la construction de notre maison a pris plus de temps que prévue, puis nous sommes rentré dans notre maison en mars 2009 et depuis nous n'avons jamais rappeler le prestataire pour qu'il vienne et lui-même ne nous a jamais rappelé depuis la signature.

A ce jour, nous souhaiterions faire poser nos gouttières et nous avons trouvé un autre prestataire moins cher.

Puis-je annuler le devis que nous avons signé bon pour accord en juillet 2008.

Merci d'avance pour vos réponses.